

Crédits: 12

Présentation

En bref

Ce programme offre une formation spécialisée en psychologie légale en privilégiant l'étude des relations entre les troubles mentaux et la violence.

Objectifs du programme

Le programme court en psychologie légale favorisera le développement de connaissances poussées sur:

- des aspects théoriques tels que : violence fondamentale; troubles mentaux et comportements violents; aspects liés aux troubles de la personnalité;
- des aspects plus appliqués comme : évaluation de programme; suicide et populations antisociales; violence et pharmacologie; biologie de l'impulsivité; expertise dans le cadre légal spécifique aux enfants et aux adolescents tels l'évaluation dans le cadre de garde d'enfants, de la loi de la protection de la jeunesse, de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, etc.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver, été.

Le programme est offert à temps partiel selon l'offre de cours.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base universitaire

Le candidat doit détenir un diplôme de baccalauréat en psychologie (ou en une discipline connexe) et avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,2 sur 4,3. Les candidats dont la moyenne se situe entre 2.8 et 3.19 verront leur dossier étudié.

Base expérience

Posséder une formation appropriée et une expérience jugée pertinente (domaine de la criminologie, psychiatrie, travail social...)

OU

être membre d'un ordre professionnel (Sciences humaines ou Sciences de la santé).

Études hors Québec

Il est plus difficile d'obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et un permis d'études pour ce type de programme.

Base études hors Québec

Être détenteur d'un grade de premier cycle universitaire (baccalauréat nord-américain, licence ou master 1 ou autre selon le système d'éducation) ou avoir réussi une formation jugée équivalente par le comité d'admission. Des cours d'appoint ou une propédeutique pourraient être exigés. Une moyenne cumulative de 12/20 est exigée.

Base expérience

Posséder une formation appropriée et une expérience jugée pertinente (domaine de la criminologie, psychiatrie, travail social...)

OU

être membre d'un ordre professionnel (Sciences humaines ou Sciences de la santé).

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours optionnels (12 crédits)

L'étudiant doit réaliser un maximum de douze crédits parmi la liste des activités suivante (12 crédits):

PCL6084	Troubles graves de la personnalité et comportement violent: aspects psychodynamiques
PCL6091	Questions approfondies d'expertise I
PCL6092	Questions approfondies d'expertise II: évaluation du risque de récidive sexuelle (1 crédit)
PLG6002	Violence fondamentale et troubles psychotiques
PLG6003	Les clientèles suicidaires et vulnérables dans le cadre psycholégal (1 crédit)
PLG6004	Neurologie, neuropsychologie, psychopharmacologie de l'agressivité et de la violence (1 crédit)
PLG6006	Évaluation et gestion du comportement violent (HCR-20) (1 crédit)
PLG6007	Évaluation de la psychopathie: l'échelle de psychopathie de Hare (PCL-R) (2 crédits)
PLG6008	Les femmes et la violence
PLG6009	Violence et troubles mentaux
PLG6010	Expertise psychologique en matière de garde et de droits d'accès
PLG6011	Exp. psychol. en matière de protection de l'enfance et de justice pénale pour ado.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Le cours PCL6091 Questions approfondies d'expertise I : Evaluation et gestion du risque de comportements violents est réservé aux psychologues, aux médecins psychiatres et aux étudiants inscrits au doctorat en psychologie de l'UQTR puisqu'un des instruments diagnostiques enseigné est réservé aux candidats de cette catégorie.